

COVID-19 MISE À JOUR DU 28-29 MARS

Le gouvernement du Québec restreint les déplacements entre régions.

Les régions concernées sont le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

Le gouvernement du Québec interdit maintenant la location de chalet.

Le gouvernement fédéral interdit maintenant aux gens revenant de l'étranger et en isolement pour 14 jours de prendre des marches à l'extérieur de leur domicile.

La ville de Montréal déclare l'état d'urgence sanitaire. Des mesures particulières seront mises en place pour venir en aide aux sans-abris.